

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3476**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Acquisition de 2 terrains nus situés 9001, rue du 8 mai 1945 et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

Bureau du 17 septembre 2012**Décision n° B-2012-3476**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Acquisition de 2 terrains nus situés 9001, rue du 8 mai 1945 et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par lettre du 13 septembre 2011, reçue à la Communauté urbaine de Lyon le 14 septembre 2011, l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône a mis en demeure la Communauté urbaine, suivant les dispositions de l'article L 230-1 et suivants du code de l'urbanisme, d'acquérir 2 terrains nus, libres de toute location ou occupation, lui appartenant, situés 9001, rue du 8 mai 1945 à Fontaines sur Saône.

Ces 2 terrains sont compris en partie dans l'emplacement réservé n° 4 au bénéfice de la Communauté urbaine en vue de l'élargissement de la rue du 8 mai 1945 à 13 mètres.

Les travaux de voirie étant réalisés, il convient donc de régulariser la situation du foncier concerné par l'aménagement de voirie.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu, d'une superficie d'environ 60 mètres carrés, à détacher d'une parcelle de plus grande contenance, cadastrée sous le numéro 305 de la section AH et de la parcelle de terrain nu d'une superficie de 147 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 306 de la section AH.

Aux termes du compromis qui a été établi, l'OPH du Département du Rhône céderait ces 2 parcelles de terrain nu, libres de toute location ou occupation, à titre purement gratuit. L'OPH du Département du Rhône bénéficiera d'un report du coefficient d'occupation des sols des terrains cédés au profit de la parcelle restant lui appartenir d'une superficie de l'ordre de 5 564 mètres carrés, conformément à l'application de l'article R 123-10 du code de l'urbanisme.

Il conviendra également, en cohérence avec cet accord amiable, de solliciter la levée de l'emplacement réservé n° 4 pour la partie de la parcelle cadastrée sous le numéro 305 de la section AH non concernée par cette acquisition lors d'une prochaine procédure de modification ou de révision du plan local d'urbanisme (PLU) ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu de 60 mètres carrés environ, à détacher d'une parcelle de plus grande étendue, cadastrée sous le numéro 305 de la section AH et d'une parcelle de terrain nu de 147 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 306 de la section AH, situées 9001, rue du 8 mai 1945 à Fontaines sur Saône, dans le cadre d'une régularisation foncière.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - Sollicite la levée de l'emplacement réservé n° 4 pour la partie de la parcelle cadastrée sous le numéro 305 de la section AH non concernée par cette acquisition, lors d'une prochaine procédure de modification ou de révision du plan local d'urbanisme (PLU).

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1630, le 9 janvier 2012 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

5° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : compte 2112 - fonction 822 - et en recettes : compte 1328 - fonction 822 - exercice 2012.

6° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.